

**Ordonnance du Tribunal (troisième chambre) du 1^{er} octobre 2007 —
US Steel Košice/Commission**

(affaire T-27/07)

«Recours en annulation — Directive 2003/87/CE — Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre — Plan national d'allocation de quotas d'émission pour la Slovaquie pour la période allant de 2008 à 2012 — Décision de rejet de la Commission — Défaut d'affectation directe — Irrecevabilité»

Recours en annulation — Personnes physiques ou morales — Actes les concernant directement et individuellement (Art. 230 CE; directive du Parlement européen et du Conseil 2003/87, art. 9, § 3) (cf. points 55, 79, 80)

Objet

Demande d'annulation de la décision de la Commission du 29 novembre 2006 concernant le plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre notifié par la République slovaque pour la période allant de 2008 à 2012, conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil (JO L 275, p. 32).

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté comme irrecevable.

- 2) US Steel Košice s.r.o. est condamnée aux dépens.